



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
de la CNBA**

**du 7 février 2013  
Séance n ° 109**

**Délibération n ° 3**

**Création d'une commission juridique et nomination  
d'administrateurs auprès de cette commission**

Suite à la présentation faite en séance, le conseil d'administration a pris la délibération suivante.

**Article 1 : Création d'une commission juridique**

Le conseil d'administration de la CNBA décide de la création d'une commission juridique. Celle-ci aura pour mission de :

- Préparer les avis du conseil d'administration sur les projets de loi et de décret dont la CNBA a été saisie ;
- Mener tous travaux et réflexions sur les sujets juridiques ayant un lien avec le transport fluvial.

**Article 2 : Composition de la commission juridique**

La commission juridique est composée des administrateurs suivants :

- Membres titulaires : M. Joël VERBEKE, Mme Rogine DOURLENT
- Membres suppléants : Mme Marilyn VERBEKE, M. Bruno COSSIAUX

Le 8 février 2013

Le Président de la Chambre Nationale  
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT